

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	26	24

Date de la convocation

17 mai 2023

Date d'affichage

17 mai 2023

Objet de la délibération

**1 Commande publique
1-1 Marchés Publics
1-1-8 Avenant**

2023-043- Avenant pour les travaux de rénovation du gymnase E. CHARREIRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Absents ayant donné un pouvoir : M. Philippe BAUMY, à Mme Aurore YANG, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, M. LHOMME Hervé à Mme Mariline BOUCLET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno THOMAS,

A été nommé secrétaire : Madame Vanessa CHABOURINE,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'analyse et la proposition de la commission d'appel d'offres du 23 mai 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard HUET, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE l'avenant n°1 pour le lot n°1 « Gros œuvre » représentant une moins-value de 9 618.17 € HT soit 11 541.80 € TTC, ce qui représente une diminution du marché de 7.12 %.

-APPROUVE l'avenant n°1 pour le lot n°3 « Bardage – isolation par l'extérieur » représentant une plus-value de 11 523.95 € HT soit 13 828.74 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 7.79 %.

-APPROUVE l'avenant n°1 pour le lot n°6 « menuiseries intérieures » représentant une plus-value de 9 663.70 € HT soit 11 596.44 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 10.10 %.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces avenants.

La secrétaire de séance
Vanessa CHABOURINE



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

